



Payzac INFOS

Bulletin Municipal

JANVIER 2020

Le mot du maire

Le mandat municipal 2014-2020 s'achève au mois de mars prochain. Pendant cette période, les nuages n'ont pas cessé de s'accumuler sur nos sociétés et l'inquiétude grandit un peu partout. La crise écologique et le changement climatique font craindre à certains la fin du monde pour bientôt, quand d'autres et, parfois les mêmes, ont des fins de mois difficiles ou s'inquiètent pour leur retraite. Récemment encore, des événements dramatiques sont survenus non loin de Payzac : un incendie d'importance à la lisière du territoire communal, un séisme au Teil, de graves inondations dans le Sud-est, etc...

Cet état de fait ne doit pas nous faire sombrer dans le pessimisme et le repli sur soi, mais, au contraire, nous inciter au courage et à l'esprit de responsabilité.

Pour 2020, j'invite les uns et les autres à, non seulement, exercer son devoir électoral - qui rappelons-le est un droit qui n'est partagé que dans une minorité des pays de notre planète – mais aussi, à ne pas avoir peur de s'engager au service de ses concitoyens, chacun à sa manière.

Je salue tous ceux qui n'hésitent pas à donner de leur temps, de leur intelligence et de leur savoir-faire, dans des instances publiques, syndicales ou associatives pour la protection de l'environnement, l'animation culturelle, l'exercice de la solidarité, la promotion du bien-vivre ensemble, le respect des droits humains...

Ce sont ces valeurs, je crois, mais à chacun d'en juger, qu'a tenté de promouvoir l'équipe municipale qui termine son mandat, en gérant concrètement le bien commun au profit du plus grand nombre et pour préparer l'avenir.

Ce bulletin retrace quelques-unes des réalisations de ces derniers mois ou projets en cours : création d'une aire de collecte des déchets ménagers, travaux de voirie ou sur les bâtiments communaux, adressage, locaux scolaires supplémentaires etc... sans oublier les actions menées en lien avec la communauté de communes ou divers établissements publics de coopération intercommunale : assainissement, urbanisme, culture, traitement des déchets, distribution de l'eau potable, développement du tourisme, etc...

Pour 2020, je souhaite à tous, jeunes et moins jeunes, plein de bonnes choses : santé, réussite, concorde, en ayant une pensée particulière pour ceux qui sont dans la difficulté, la solitude ou la maladie.

François Coulange

Etat civil 2019

NAISSANCES :

Maël NEGRE CASTILLO né le 19.02.2019

Lila KHOUANI KEMYSTETTER née le 09.03.2019

Clément AUBERT né le 20.05.2019

Amra ABDALLAH née le 09.11.19

MARIAGES :

Isabelle GREGOIRE et Guillaume DUBREIL le 08.06.2019

Stéphanie HERMITANT et Guillaume ADAM le 17.08.2019

Fanny CODOL et Axel LEISENBERG le 07.09.2019

Lou CHEVALIER et Baptiste FLEURY le 28.09.2019

DECES :

Annick DE SAINT MELEUC veuve CHAURAND le 20.01.2019

Roland VIGOUROUX le 13.02.2019

Jacqueline DESCHANEL veuve PRUDHOMME le 14.02.2019

Geneviève COSTE veuve AUDIBERT le 27.02.2019

Jeanne MEJEAN veuve BOUSSIER le 31.03.2019

Gilbert LUNEL le 25.05.2019

Louisa OUADAH veuve ARNAL le 12.06.2019

Yves MAZERIN le 07.07.2019

Antoinette TEN BOKUM veuve VAN RIJN le 15.09.2019

Marcelle ROUSTANG veuve BADAROUX le 23.09.2019

Marc ROUSTANG le 24.09.2019

Adressage

Les panneaux des voies, routes, chemins, rues, impasses et places sont en train d'être mis en place. Les numéros des habitations seront distribués dans les prochaines semaines. Un courrier sera adressé à chaque foyer lui précisant sa nouvelle adresse et les démarches à effectuer en direction des différentes administrations afin de les informer de ce changement.

Recensement

Tous les 5 ans, l'INSEE effectue un recensement dans toutes les communes de France. Cette année, de la mi-janvier à la mi-février, c'est à nouveau le tour de Payzac. Madame VOILLOT, qui a déjà fait le recensement de 2015, sera l'agent recenseur. Faisons-lui le meilleur accueil en respectant au mieux les consignes qui nous sont indiquées et, en particulier, que ceux qui maîtrisent l'usage d'Internet répondent au questionnaire par ce canal.

Commerce multiservices

Le 21 août dernier, nous avons été très nombreux à venir, salle de la Blache, nous informer auprès de Julie et Victorin Martin de leur projet de faire revivre un commerce multiservices au quartier du Mazert. Après avoir fait l'acquisition de la maison Dugas, ils viennent, enfin, de recevoir leur autorisation d'ouverture des travaux qui sont nécessaires pour se mettre en conformité avec la législation : commission d'accessibilité, commission de sécurité, permis de construire, etc... Il est regrettable que, malgré plusieurs interventions pressantes de la mairie, les services de l'Etat aient laissé perdurer la procédure bien au-delà du nécessaire ; même le concours du sous-préfet s'est révélé infructueux pour rattraper le temps perdu, c'est dire !!! Ces attermoiements ne remettent pas en cause, fort heureusement, le projet de nos futurs commerçants, mais risque de retarder l'ouverture du "Comptoir de Payzac".

Implantation des aires de collecte des déchets ménagers

En lien avec le service des déchets ménagers de la communauté de communes, une aire de collecte a été aménagée en bordure de la RD 207, au lieu-dit La Croix de l'Elze.

Deux autres sont déjà aménagées, place de La Blache et sur la route de Lablachère au lieu-dit du Travers des Salzes.

Deux autres sont prévues, l'une près du croisement du chemin de Sarremejeanne et de la route de Lablachère ; la dernière, route du Bosc, au bas de l'impasse des Chaussiers.

Chacune de ces 5 aires sera munie de bacs gris, de bacs jaunes et de bacs pour le verre.

Tous les autres points de collecte disséminés sur le territoire de la commune seront progressivement supprimés.

Travaux de voirie et sur les bâtiments communaux

- La troisième et dernière tranche des travaux de la route du Bosc a été réalisée au mois de septembre.
- Une première tranche de travaux de la route du Vivier a été réalisée au mois de septembre. L'ensemble devrait être terminé dans le courant de 2020.
- Le goudronnage du chemin des Plantades sera entrepris de façon prioritaire.
- Le curage des fossés a été poursuivi méthodiquement par les employés de la commune. Actuellement, ils interviennent au quartier de Sarremejeanne.

Pour mémoire, rappelons que

- La salle de La Blache bénéficie d'un toit neuf et d'une isolation bien améliorée. Ce chantier a été réalisé, aux mois de mai et juin, par l'entreprise Perrin de Brès.
- Deux appartements, au premier étage de la mairie, sont loués depuis cet été, après leur réaménagement complet (peintures, plomberie, électricité...), suite au déménagement des classes dans leurs nouveaux locaux.
- Le toit de l'ancienne école, quartier sous l'église, devra être refait sans trop tarder. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Reste en instance le choix de celle qui sera chargée des travaux.

Nouveaux locaux scolaires

La commune a obtenu le permis de construire nécessaire à l'édification des nouveaux locaux scolaires prévus en extérieur et qui compléteront ce qui a déjà été réalisé dans l'ancienne cure : un préau, des sanitaires, une salle d'activité et l'aménagement de la cour de récréation.

Des demandes de subventions complémentaires ont été adressées, pour ce faire, au département de l'Ardèche et à la région Auvergne-Rhône Alpes. Nous avons obtenu l'assurance de ces instances que nous serons entendus.

Nous espérons que les travaux, qui devraient durer 4 mois, seront terminés avant la rentrée scolaire de septembre prochain. Pendant les travaux, la cour de récréation sera momentanément déplacée dans l'espace devant l'église.

Pour réaliser ce chantier, le grand tilleul de la cour de récréation ne pouvait pas rester en place. Au lieu de le faire abattre, nous avons décidé de le réimplanter dans la faïsse de dessous. Cette opération délicate a été réalisée pendant les vacances scolaires de Noël.

Assainissements

Assainissement individuel -

En 2020, le SPANC va continuer sa campagne de diagnostic des installations d'assainissement individuelles sur Payzac.

Ce service souffre toujours de la négligence de certains habitants qui ne sont pas présents le jour du rendez-vous ou qui ne répondent pas aux lettres ce qui entraîne relances, déplacements inutiles, temps perdu et surcoûts de facturation.

L'agence de l'eau propose des aides financières pour réhabiliter les installations non conformes. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à contacter au SPANC Sylvaine ou Romain au 07 86 96 49 84 ; ils vous renseigneront et, si ce financement est possible pour vous, vous aideront à monter le dossier.

Assainissement collectif –

Le 22 mai dernier au cours d'une réunion publique, les habitants concernés ont été informés des projets qui leur ont été présentés :

- le raccordement des habitations du quartier du Mazert à la station d'épuration du Girbon,
- la réfection de la station d'épuration des Salles.

Cette réunion a été organisée avec le concours des représentants du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC), syndicat à qui la commune a confié la compétence "assainissement collectif" depuis le 1^{er} juillet dernier.

Les travaux de raccordement du quartier du Mazert doivent impérativement être réalisés dans le courant du 1^{er} trimestre 2020. Ceux de la station des Salles sont prévus pour le deuxième semestre de cette année.

Evolution des règlements d'urbanisme : AVAP puis SPR et PLUi

L'AVAP et le **PLUi** sont deux documents d'urbanisme qui ont été élaborés ces dernières années. La commune de Payzac est fortement concernée par ces documents qui vont orienter pour les décennies à venir le développement de notre habitat et préserver l'aspect de nos hameaux et de nos paysages.

Communauté de commune Beaume Drobie, Mairie, DDT : Quelles compétences ?

La communauté de communes Beaume Drobie

Elle a la compétence « documents d'urbanisme ». C'est elle qui a financé et piloté l'élaboration de l'AVAP et du PLUi sous l'œil avisé des services de la préfecture (DDT) en concertation avec les 19 communes.

Le maire

Il a la compétence « autorisations d'urbanisme ».

Les autorisations d'urbanisme sont les déclarations préalables (DP) pour la réalisation de travaux, les permis de construire (PC), les permis d'aménager (lotissement, découpage de parcelles), les permis de démolir...

Les dossiers demandant une autorisation d'urbanisme sont déposés et enregistrés en mairie, puis, transmis à la DDT (direction départementale des territoires) pour avis.

Enfin, c'est le maire qui signe l'autorisation d'urbanisme.

La DDT

La DDT encadre la réalisation des documents d'urbanisme (PLUi, AVAP, ...).

Elle instruit les dossiers d'autorisations d'urbanisme, les transmet aux différents services concernés et donne au maire un avis justifié sur les demandes.

AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) puis SPR (site patrimonial remarquable)

Dans les précédents bulletins, nous avons évoqué la réalisation de l'AVAP de Payzac qui a été approuvée le 28 mai 2019 et est maintenant opposable.

1 - A quoi sert une AVAP ?

Pour faire simple, une **AVAP** a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Ainsi l'**AVAP** de Payzac répond aux questions :

- Avec quels matériaux et sous quelle forme réhabiliter une construction ou réaliser une nouvelle construction ?
- Comment préserver les éléments du paysage (calades, faïsses, murets, végétalisation...) ?

On rappelle que L'**AVAP** réalisée concerne la commune de Payzac dans sa totalité et remplace la zone ZPPAUP autour de l'église classée.

2 - Pourquoi l'AVAP a été transformée en SPR ?

Encore un changement : une AVAP devient un SPR !!

Lorsque le projet d'AVAP de Payzac a été terminé et que l'AVAP est devenue opposable, une nouvelle loi (loi n°2016-925 du 7 juillet 2016) relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a «transformé» les AVAP en SPR.

Nous sommes désolés cela ne simplifie pas la compréhension !!

Qu'est-ce que cela change en pratique ?

Pour le citoyen déposant une demande d'urbanisme cela ne change rien, sinon qu'il faudra parler de SPR et non d'AVAP. Dans le texte qui suit nous utiliserons donc uniquement le terme SPR.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Comme nous le précisons dans un précédent bulletin, un PLUi a pour objet de définir ce que l'on peut construire sur toutes les parcelles d'une communauté de communes.

En pratique, pour toutes les parcelles des communes, le PLUi répond entre autres aux questions :

- Est ce que cette parcelle est constructible ?
- Que peut-t-on y construire dessus ?

Ce qui a été réalisé

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation du zonage et à l'écriture du règlement.

L'année 2019 a été consacrée à l'instruction administrative du projet, au recueil des avis (personnes publiques associées) et à une enquête publique avec des permanences en mairie de Payzac.

Après cette enquête et avec l'accord du préfet, la Communauté de Communes Beaume Drobie a délibéré le 19 décembre 2019 pour validation définitive du dossier.

Le PLUi devient opposable à partir du 19 janvier 2020.

L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

A partir du 19 janvier 2020, tous les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables) seront instruits en référence au PLUi **et** au SPR.

Dans les déclarations déposées en mairie, les projets devront tenir compte des prescriptions du règlement du **PLUi, ET** aussi de celles du **SPR**.

Les dossiers contiendront un exemplaire supplémentaire que le service instructeur (DDT actuellement) transfèrera au service de l'architecte des bâtiments de France qui donnera un avis sur la conformité du dossier au règlement du SPR.

Pour qu'un dossier reçoive un avis favorable il faudra donc, comme classiquement un avis favorable des services techniques de la DDT au regard du règlement du **PLUi, MAIS AUSSI** un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France au regard du **SPR**.

EN PRATIQUE et COMMENT S'INFORMER ?

Où s'informer ?

Le dossier SPR est consultable en mairie de Payzac.

Le dossier de PLUi est consultable en mairie.

Les deux dossiers sont aussi consultables sur le site de la Communauté de communes Beaume Drobie (<http://www.pays-beaumedrobie.com/cdc-urbanisme>).

Un conseil

Avant tout dépôt de dossier ou projet immobilier, consultez la mairie !!!

Une réflexion

Depuis l'annulation du PLU le 11 septembre 2014, la commune a connu une succession de règlements (PLU puis POS puis RNU et enfin PLUi, ZPPAUP puis AVAP et enfin SPR) ...

Cela a brouillé la communication autour de l'urbanisme et laissé de nombreux habitants de la commune perplexes, cela s'est aussi traduit pour les élus par de longs temps de réunions de travail et d'explications en mairie enfin terminés.

La durée de vie prévue pour ces règlements est longue (2032 pour le PLUi, sans indication de durée pour le SPR) ; nous espérons vraiment que la commune, va entrer en 2020 dans une période de réglementation de l'urbanisme stable et... durable !!!

Séisme du Teil

Le Conseil Municipal a décidé de voter une subvention de 2 000€ au bénéfice du CCAS de la commune du Teil, suite au séisme qui a eu lieu le 11 novembre dernier.

Les particuliers qui souhaitent faire preuve de solidarité envers les sinistrés peuvent transmettre leur don par internet au Fonds de dotation MECEN'ARDECHE ou sur la plate-forme Leetchi ("Solidarité séisme Le Teil"). A noter que les dons sont défiscalisables à hauteur de 66%.

Les Associations de Payzac

La Corbeille aux tricots

Il y a dix ans, se réunissait un petit groupe de personnes aimant tricoter...

Dix ans après, nous sommes une vingtaine, venant du village et des alentours, qui tous les lundis après-midi, se retrouvent à la salle des fêtes de Brès pour travailler, en vue comme chaque année, de la préparation du prochain marché de Noël. Celui-ci aura lieu, en 2020, le dimanche 6 décembre. Gageons qu'il aura autant de succès que les années précédentes, dans une ambiance chaleureuse et avec la participation des créateurs et artisans de Payzac. Pour célébrer, ces anniversaires, nous organisons un après-midi chantant le dimanche 2 février 2020, avec un duo de chanteurs, auquel la population pourra participer, salle de La Blache.

Le club des « Séniors des Faysses »

Le club existe depuis 1986, à ce jour une soixantaine d'adhérents participent aux diverses activités proposées : galettes des rois, après midi rencontre avec jeux de sociétés, sortie en car pour un spectacle musical ou découverte d'une région, repas de fin d'année, ceci dans l'idée de garder un lien social dans la commune.

Le compte financier est alimenté par les timbres d'adhésion, le loto et les subventions municipale et départementale, ce qui permet d'offrir aux adhérents une participation financière lors de sorties payantes.

Retraités ou pas encore, tout le monde est accueilli très volontiers dans le club.

Le Comité d'Animation

En 2019, diverses manifestations ont été programmées par le Comité :

- Du théâtre avec la compagnie A.R.T. en janvier
- Un méchoui au mois de mai
- Le feu de la Saint Jean fin juin
- Du théâtre avec la Compagnie de l'Yerre fin juin
- Un concert devant l'église en juillet
- Le cinéma sous les étoiles en août
- La castagnade à Brès fin octobre
- Un concert avec Gérard Morel début novembre

Le Comité reste ouvert à toutes les bonnes volontés pour continuer de proposer des animations. Tous ceux qui le souhaitent peuvent venir à sa prochaine Assemblée Générale qui aura lieu, salle de La Blache le samedi 07 mars 2020 à 18h

Maison de Services Au Public

Communiqué

La **MSAP** est installée dorénavant à Joyeuse (1, rue de la gare dans les locaux de l'ancienne maison médicale).

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines.

En un lieu unique, les usagers – particuliers ou professionnels – sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne

Les animateurs sont formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services en leur nom.

Avant 2022 et pour répondre aux nouvelles missions qui sont confiées par le gouvernement à ces structures, celle de Joyeuse se transformera en **Maison France Services** et réunira dans un lieu unique plusieurs administrations. En pratique, comme dans chacune de ces structures, ce sont six opérateurs et trois administrations qui offriront leurs services : La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, mais aussi le renouvellement de papiers d'identité, la mise en relation avec des professionnels du droit et l'aide à la déclaration de revenus.

Centrale villageoise photovoltaïque Beaume-Drobie Solaire

Communiqué

Beaume-Drobie Solaire a pour objectif de construire et gérer des centrales villageoises photovoltaïques sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Beaume-Drobie Solaire vise le développement et la valorisation de notre territoire et la transition énergétique en favorisant :

- le choix de l'énergie solaire
- l'intégration paysagère dans le choix des installations photovoltaïques
- le choix des prestataires locaux.

Cette structure s'efforce de promouvoir la transition énergétique auprès des citoyens et des jeunes publics. Chacun doit pouvoir se sentir acteur de son territoire et de ses choix énergétiques. Son projet a une finalité sociale et collective dans le respect des règles coopératives, son financement associera citoyens, acteurs privés et collectivités publiques.

“Particuliers, Entreprises et Collectivités locales.

Nous recherchons des toitures à équiper et étudierons avec l'aide d'un bureau d'études la faisabilité de l'équipement.

Que vous ayez ou non l'intention de faire équiper votre toit, vous pouvez nous rejoindre pour participer à ce projet en adhérant à l'association de préfiguration de la SCIC Beaume-Drobie Solaire.

Pour plus de renseignements : 04 75 36 27 96 ou gerard07.montesse@orange.fr

En plein accord avec cette démarche, la commune de Payzac a voté lors de son dernier conseil municipal, la souscription de 20 parts pour un montant de 2 000 euros.

Nos Déchets

Communiqué du SICTOBA

Depuis quelques années, nos déchets ménagers ne cessent d'augmenter ce qui, bien entendu, influe sur le coût de notre taxe ordures ménagères, de ce fait il faut essayer de moins en produire.

De plus, le tri des déchets est primordial pour le futur. S'il est bien effectué, celui-ci pourra stabiliser le coût du traitement, et supprimer les erreurs de tri qui nous coûtent une fortune.

Suite à la hausse du traitement de nos déchets, la communauté des communes, responsable du ramassage (hormis le ramassage du verre) et le SICTOBA responsable du traitement ont été amenés à prendre plusieurs décisions concernant ce service.

Communauté des communes : Il a été décidé de supprimer le ramassage porte à porte et de créer des points d'apport volontaire avec des bacs verts pour les ordures ménagères, des bacs jaunes pour les produits recyclables et des conteneurs à verre. Tout ceci pour minimiser le coût du ramassage.

SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche) :

Le traitement de nos déchets ménagers se divise en 3 postes principaux

1 - Ordures ménagères résiduelles :	12 150 tonnes / an*	Bacs verts
2 - Produits recyclables :	Verre	2 413 tonnes / an*
	Emballages	1 945 tonnes / an*
3 – Déchetteries :		10 936 tonnes / an*

* Tonnages totaux du syndicat comprenant les communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, du Pays Beaume Drobie, des Gorges de l'Ardèche et de deux communes de Cèze Cévennes.

Déchets Ultimes

	Poids en tonne	Taux enfouissement	Quant. Enfouie
	Valeur 2018		
OM et Assimilés	16 522	73,1%	12 150
Déchetteries	10 936	17,38%	1 901
Produits recyclables (verre, papiers et emballages)	4 433	Refus emballages	378 tonnes

Evolution de la TGAP (taxe générale sur les articles polluants) en euros

Cette taxe s'applique sur les tonnes de déchets enfouis

2008	2009	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
10	15	20	41	42	54	58	61	63	65

Evolution du prix de la TGAP au fil des années

Année	Poids en tonnes	TGAP en euros	Prix Total HT
2008	12 000	10	120 000,00 €
2018	12 000	41	492 000,00 €
2025	12 000	65	780 000,00 €

Augmentation de prix en 17 ans	660 000,00 €
--------------------------------	--------------

Ces chiffres ne concernent que l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles.

De plus, l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Beaulieu doit fermer ses portes en 2020.

L'ensemble de ces éléments ont conduit le SICTOBA à modifier son système de traitement des déchets.

Après plusieurs réunions de bureau et du comité syndical, il a été décidé de créer sous forme de DSP avec le SIDOMSA (Syndicat d'Aubenas) une usine de traitement des ordures ménagères sur le site de LAVILLEDIEU, pour recycler 40% de nos déchets ultimes afin de minimiser leur enfouissement.

Cette DSP est bâtie sur une participation de 60% SIDOMSA et 40% SICTOBA ce qui correspond au pourcentage des apports des 2 syndicats. Coût de l'opération 88 332 000 € H.T. (Construction de l'usine et exploitation : durée totale 20 ans).

Ce bâtiment sera couvert de panneaux photovoltaïques (2 500 m² environ).

Suite à la fermeture de l'ISDND et après étude des coûts, il a paru plus judicieux de prévoir un quai de transfert et le transport des déchets en bennes gros volume vers les sites de traitement.

Ce quai permettra aussi de transférer le contenu des poubelles jaunes (papiers + emballages) vers le centre de tri de PAPREC à NIMES. Il est prévu d'équiper ce bâtiment de panneaux photovoltaïques en toiture (310 m² environ).

De plus, nous vous rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bio seau) à la vente au prix de 18,50€ et favorise la mise en place de composteurs partagés dans votre village.

Si vous êtes intéressés, contactez le syndicat.

Depuis le 1er janvier 2019, TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Tous les habitants du territoire du SICTOBA peuvent donc désormais, grâce à l'extension des consignes de tri, déposer dans le bac jaune **tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique, ainsi que tous les papiers.**

Cette extension des consignes de tri est une réussite avec **380 tonnes supplémentaires collectées** de janvier à septembre sur tout le territoire du SICTOBA et **de plus en plus d'usagers qui participent**. **De gros progrès** sont donc observés grâce notamment à cette extension des consignes de tri.

Cependant, nous constatons quelques **erreurs de tri** qui coûtent cher au SICTOBA et donc aux usagers. En effet, de nombreux objets en plastique sont retrouvés dans les bacs jaunes. **Nous vous rappelons que ce sont les emballages en plastique qui se recyclent et non les objets**. L'emballage est l'ensemble des éléments vendus avec le produit pour en assurer sa présentation, sa conservation ou son transport.

Les objets en plastiques ne vont donc pas dans le bac jaune par exemple : les tuyaux, arrosoirs, cagettes, jouets, stylos, cintres, brosses à dents, brosses à cheveux, cotons-tiges, rasoirs...

De plus, nous vous rappelons **qu'il ne faut pas jeter de sacs poubelles noirs** dans les bacs jaunes (même s'ils contiennent des emballages et papiers) car ils sont considérés comme des refus par notre centre de tri ce qui est coûteux pour la collectivité. Vous pouvez par contre utiliser des **sacs transparents** (de préférence non fermés).

Si vous avez une question, vous pouvez consulter le site www.sictoba.fr (rubrique « Le tri » onglet « Dans quelle poubelle ? ») ou www.consignesdetri.fr ou contacter le SICTOBA au 04.75.39.06.99.

Grâce à votre geste de tri, le SICTOBA et votre commune agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

De plus, nous vous rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à la vente au prix de 18,50€ et favorise la mise en place de composteurs partagés dans vos villages.

Piscine La Perle d'Eau

Communiqué

2009-2019 en avril la Perle d'Eau a célébré son dixième anniversaire...

La piscine intercommunale exploitée par le S.M.A.M a axé son année 2019 sous le signe du bilan tout autant que de l'action.

Une situation financière qui tend vers l'équilibre

Bilan : A chacune de ses réunions, le Comité Syndical (63 membres) prend connaissance des informations relatives à la gestion financière. En 2019, et grâce aux adhésions des communautés de communes depuis trois ans, la situation financière tend à être équilibrée.

Certains postes de dépenses sont mieux contenus (produits d'entretiens, gestion des fluides notamment) quand certains postes de recettes sont développés (conventions avec les partenaires associatifs : accueil de loisirs, établissements spécialisés en particulier).

L'exploitation de la Perle d'Eau par le S.M.A.M relève souvent de la gageure. Aussi, au terme de dix années d'exploitation, les membres du Bureau Syndical souhaitent que 2020 soit une année de décisions pour l'exploitation des 10 prochaines années. Des choix politiques (mode de gestion et forme juridique) tout autant qu'une stratégie de développement commercial (activités et animations) s'imposeront afin de rendre viable le fonctionnement de la Perle d'Eau.

2019 : Satisf-actions !

Les résultats de l'enquête conduite à l'occasion des 10 ans témoignent d'une grande satisfaction du public pour les conditions d'accueil. Son atmosphère non chlorée (traitement de l'eau à l'ozone) positionne effectivement la Perle d'Eau en bonne place parmi les structures aquatiques avoisinantes.

Un public également satisfait par les programmes d'activités qui, en 2019, a développé de nouveaux axes : stages enfants « grands débutants » pendant les vacances scolaires, soirées thématiques (en février, avril et octobre), animations aquatiques (parcours gonflable pendant les vacances d'automne), séances de sophrologie (saison estivale).

Améliorer les conditions matérielles d'accueil est une constante à la Perle d'Eau. L'année 2019 a misé sur l'extérieur (plages bois et bords de bassins restaurés) et poursuivra ses investissements en 2020.

Partenariats sportifs

La Perle d'Eau est convoitée tant par ses habitués que par des partenaires ponctuels. Divers clubs sportifs sollicitent des locations de lignes d'eau pour leurs entraînements en cours d'année, les triathlètes en premier lieu. Ces relations confirment la vocation sportive du lieu. Rappelons-le, tout au long de l'année scolaire, les clubs résidents portent hauts les couleurs du sport aquatique local : club NSA (natation), Requins de la Cèze (plongée), Vallon plein air

et club CKC (canoë), Cévennes 7 (waterpolo). Le partenariat conclu avec le CREPS de Vallon Pont d'Arc souffle, quant à lui, sa première bougie.

Des nouveautés ?

Cours de « nage de sirène », yoga paddle, aquaboxing, jeux extérieurs, les propositions du public ne manquent pas ! Toutes sont considérées pour satisfaire au mieux les attentes exprimées. C'est ainsi permettre à La Perle d'Eau de se mettre à la page tout en restant mobilisée sur les objectifs assignés par le SMAM : prévention des noyades-sécurité des baignades, accès aux sports et loisirs pour tous, activités intergénérationnelles.

Vous pourrez suivre toute l'actualité sur la page facebook : www.facebook.com/Piscine-La-Perle-Deau. Toute l'équipe de la Perle d'Eau est heureuse de prochainement vous accueillir sur place.

Le SCoT de l'Ardèche méridionale

Communiqué

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit pour le long terme les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire. Son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux).

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100 960 habitants sur une superficie de 2 630 km².



« Avec le SCoT de l'Ardèche méridionale, inventons la ruralité de demain. »

Après 2 ans d'élaboration du diagnostic de territoire à l'issue duquel plus d'une cinquantaine d'enjeux ont été retenus, les élus locaux du territoire ont défini le Projet d'Aménagement et de Développement



A horizon 2043, une ambition pour l'Ardèche Méridionale : **Une ruralité attractive, vivante et préservée**

Guidée par 4 principes fondateurs : **la solidarité, l'anticipation, l'exemplarité et la diversité**
Déclinée en quatre défis complémentaires

Défi 1	Défi 2	Défi 3	Défi 4
<p>Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle</p> <p>Démographie Logement Armature territoriale Offre d'équipement et de services Logements Formés urbains</p>	<p>Dynamiser et diversifier l'économie locale</p> <p>Agriculture et Forêt Industrie Tourisme Commerces</p>	<p>Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous</p> <p>Accessibilité au territoire Transport collectif Mobilités actives Aménagement numérique</p>	<p>Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale</p> <p>Consommation foncière Ressource en Eau Trame verte et bleue Transition énergétique Paysages et Patrimoines</p>

Durables, véritable clé de voûte du SCoT.

Ce projet politique global vise à conforter l'Ardèche Méridionale au travers d'une ruralité attractive, vivante et préservée. Pour y parvenir, les élus ont inscrit 4 défis à relever.

Le débat sur les orientations stratégiques du PADD, qui vient solder sa phase d'élaboration, a eu lieu lors d'un Comité syndical en juin 2019. En parallèle, depuis le début de l'année 2019, ces orientations sont traduites par des règles opposables. Ces prescriptions fondent le Document d'orientations et d'objectifs (**DOO**) qui encadrera l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme locaux.

Et pour 2020 ?

- L'Arrêt du SCoT est prévu en début d'année
- L'Enquête publique s'organisera à la fin de l'été / rentrée Septembre 2020
- L'Approbation sera proposée en fin d'année 2020
- L'entrée en vigueur du SCoT devrait intervenir tout début 2021

Et après ?

A compter de l'entrée en vigueur du SCoT, les documents d'urbanisme locaux disposent d'un délai de 3 ans pour se mettre en compatibilité. Pour cela, un accompagnement personnalisé sera proposé à chacune des collectivités concernées. Un bilan de la mise en œuvre du SCoT devra être dressé au plus tard 6 ans après son approbation.

Pour en savoir plus : <https://www.ardeche-meridionale.fr/scot>

Ou pour toute question/remarque :

- Par mail à urbanisme@scot-am.fr
- Par courrier à SCoT Ardèche méridionale 8 rue du Puits Château Julien
07110 VINEZAC



Pour Payzac : incidence du SCOT sur le PLUI :

L'élaboration du projet de PLUI a été conduite en concertation forte avec le SCOT qui a donné un avis favorable au PLUI le 1^{er} septembre 2019, le PLUI et le SCOT étant compatibles. Il n'y aura vraisemblablement pas de modification à venir du PLUI.



PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

Communiqué

en 2019

Renouvellement du label GEOPARC MONDIAL UNESCO

Le Parc a reçu en juin 2019, le diplôme officiel qui renouvelle jusqu'en 2022 l'exigeant label Geoparc. Suivi scientifique, aménagements des géosites et médiation avec le grand public... c'est reparti pour quatre nouvelles années d'aventure géologique !

20 ans des Castagnades

Cet automne 2019, les 11 fêtes célébraient 20 ans d'esprit collectif et festif autour de la châtaigne. Le duo de graffeurs Bouda et Boku a réalisé des «Casta'graffiti» sur chacune des 11 fêtes qui forment aujourd'hui une fresque de plus de 24 mètres. Haute en couleur, elle raconte de villes en villages, comment les Monts d'Ardèche cultivent l'avenir de ce fruit emblématique !

Les Castagnades, ce sont chaque année :

- 45 000 visiteurs
- 500 exposants
- 3600 repas servis
- 500 bénévoles
- 2 tonnes de châtaignes grillées
- Retombées économiques : 4.5 millions d'euros

Reconquête de la châtaigneraie 2017/2020

> Renouvellement des vergers : 17000 arbres réhabilités ou élagués ou greffés.

> Potentiel de production : 270 diagnostics réalisés

> Filière : 100 nouveaux opérateurs AOP et

+ 340 tonnes de châtaignes

D'ici à 2021, poursuite du plan châtaigneraies traditionnelles et valorisation de la filière bois.

L'appli Rando Ardèche

+ de 60 itinéraires

Tracés GPS, descriptifs des pas à pas, photos, points d'intérêts... vous permet de préparer vos randonnées pédestres, équestres et VTT avec l'application mobile gratuite « Rando Ardèche ». Parmi les randonnées, découvrez le GR7 et le parcours artistique LE PARTAGE DES EAUX, la grande traversée VTT des Monts d'Ardèche ou les 50 km d'itinérance sur la route des Dragonnades entre le Cheylard et Privas.

www.destination-monts-parc-ardeche.fr

Appli «Rando Ardèche»

Film à voir

«Forêts anciennes, cathédrales des Monts d'Ardèche» est un film réalisé par Nicolas Van Ingen, avec le photographe naturaliste Simon Bugnon.

Hêtraie-sapinières cultivées par les moines, vergers de châtaigniers nourriciers, pins de Salzman perçant le grès cévenol... 12 minutes pour découvrir les forêts anciennes du Parc naturel régional. De la canopée aux racines, les arbres racontent leurs histoires et se révèlent en grand nichoir écologique. A voir sur la chaîne You tube du Parc.

En 2020

Une 7ème œuvre du parcours artistique LE PARTAGE DES EAUX

Le duo d'artistes contemporains hEhE propose une 7ème œuvre pour LE PARTAGE DES EAUX. « Crystal cave » sera installée en surplomb du village de Saint-Laurent-les-Bains, sur un chemin de randonnée qui rejoint en crête le GR7. Cette 7ème œuvre verra le jour sur le versant méditerranéen de la ligne de partage des eaux. Elle fera écho à l'œuvre de Koïchi Kurita installée à Notre Dame des Neiges sur le bassin versant atlantique. Une œuvre à découvrir fin 2020. Le partenariat avec la Compagnie des notaires se poursuit.

Coups de pouce 2020

En 2019, le Parc des Monts d'Ardèche accompagne les associations, les communes et communautés de communes pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux.

Plusieurs thèmes, sur lesquels le Parc propose de vous accompagner :

- Gérez l'affichage publicitaire et installez une signalétique d'information locale
- Renovez terrasses et calades en pierre sèche
- Renouvelez la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et Musées
- Maîtrisez la circulation des véhicules motorisés
- Valorisez le patrimoine géologique et paysager
- Programmez le cinéma au village
- Equipez vos sites de toilettes sèches
- Ouvrez vos jardins
- Prêts d'exposition

Été 2020 : La Maison du Parc à Jaujac proposera une nouvelle exposition et des animations intitulées Le Gang des Pollinisateurs – une expo qui fait le buzzzzz. Abeilles, papillons, syrphes...tous ces insectes butineurs garants de notre biodiversité. A découvrir en famille de juin à septembre 2020 – gratuit.



Le Maire et l'équipe municipale
Vous souhaitent une bonne et heureuse
ANNÉE 2020

